

Bordeaux, le **16 JUIN 2022**

ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE

VIGILANCE ROUGE

La Préfète de la Gironde, au vu des informations transmises par Météo-France, et conformément au plan départemental d'alerte météorologique, décide la diffusion de l'alerte pour le phénomène :

CANICULE EXTREME

pour l'ensemble du département. L'alerte est valable à partir du 16/06/2022 à 16h00, et ce jusqu'à nouvel ordre.

Cette alerte entraîne le déclenchement du plan **gestion des vagues de chaleur** au **NIVEAU ROUGE CANICULE EXTREME**.

Ville référence/Seuils		J-1	J	J+1	J+2	J+3	J+4	J+5
Bordeaux	Tn/Tx	20,0/33,9	18,2/36,9	21,1/39,7	23,1/41,2	19,3/29,5	19,0/30,0	18,0/29,0

Il est demandé aux maires de prendre toutes les dispositions nécessaires prévues dans la disposition spécifique départementale de gestion des vagues de chaleur pour informer la population, et notamment les personnes vulnérables, sur les risques et les conseils de comportement suivants :

RISQUES	CONSEILS DE COMPORTEMENT
<p>Chacun d'entre nous est menacé, même les sujets en bonne santé.</p> <p>Le danger est plus grand pour les personnes âgées, les personnes atteintes de maladies chroniques ou de troubles de la santé mentale, les nourrissons, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments et les personnes isolées.</p> <ul style="list-style-type: none"> Chez les sportifs et les personnes qui travaillent dehors, attention au coup de chaleur. Veillez aussi sur les enfants. Les symptômes d'un coup de chaleur sont : une fièvre supérieure à 40°, une peau rouge, chaude et sèche, des maux de tête, des nausées, une somnolence, une soif intense, une confusion, des convulsions et une perte de connaissance 	<ul style="list-style-type: none"> En cas de malaise ou de troubles du comportement appelez un médecin. Appelez votre mairie si vous avez besoin d'aide. Si vous avez des personnes âgées souffrant de maladie chronique, ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite 2 fois par jour. Accompagnez-les dans un endroit frais. Pendant la journée fermez volets, rideaux et fenêtres, aérez la nuit. Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...). Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour (brumisateurs, gant de toilette, douches, bains) Buvez fréquemment et abondamment même sans soif. Buvez 1,5 L d'eau par jour et mangez normalement. Évitez de sortir aux heures les plus chaudes (11h – 21h). Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers. Limitez vos activités physiques.

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de cet événement météorologique :

- Météo-France : 05 67 22 95 00 et <http://www.meteofrance.com/accueil>
- Préfecture : 05 56 90 65 98 (répondeur)

Le niveau rouge canicule extrême de la disposition spécifique départementale de gestion des vagues de chaleur étant déclenché à partir de ce jour, à 16h00, pour un début d'évènement demain, vendredi 17 juin à 14h00, dans le département de la Gironde, en conséquence les mesures suivantes sont mises en œuvre :

a) Activation du Centre Opérationnel Départemental ;

b) Renforcement des mesures concernant :

- la permanence des soins ;
- la mise à disposition de locaux rafraîchis ;
- le dispositif d'aide et de soins à domicile pour les personnes vulnérables isolées ;
- le fonctionnement étendu du centre d'appels téléphoniques numéro vert **santé départemental (05.56.99.66.99) et Info canicule 33 (05.56.90.60.00) ;**

c) Mesures d'interdiction :

- Interdiction de toutes manifestations publiques en extérieur et dans les ERP non climatisés à partir de vendredi 17 juin à 14h00 et jusqu'à la fin de l'épisode (y compris les cérémonies de commémoration du 18 juin) ;
- Interdiction de tous feux d'artifices sur l'ensemble du département pour les soirées de vendredi 17, samedi 18 et dimanche 19 juin 2022.

LA PRÉFÈTE,



Fabienne **BUCCIO**

Destinataires : Membres du Comité Départemental Canicule de Gironde

Les Services de l'État concernés, notamment ceux chargés des secours à personnes
Le Conseil départemental de la Gironde
Les Maires de Gironde et CCAS
Les représentants des professionnels de santé
Les établissements de santé et institutions sociales et médico-sociales
Les services d'aide à domicile, associations de bénévoles et de personnes âgées